

Info Château-Chalon



Photo : Ch. Vuillaume

EDITO :

Une fois de plus, direz vous, nous évoquerons encore très largement le dossier de l'eau dans ce numéro. Certes, ce n'est point la seule préoccupation de notre équipe municipale mais c'est un sujet que nous avons choisi de traiter jusque dans les menus détails car il nous concerne TOUS.

Et dans ce numéro, une dernière minute qui réjouira tous ceux qui se préoccupent du cadre de vie.

Ch. V.

Au sommaire :

- La bonne nouvelle pour le paysage
- Le prix de l'eau à Château-Chalon
- L'affouage
- L'indivision Cartier
- L'urbanisme
- L'appartement communal
- Quand la neige s'annonce !
- SICTOM
- Noël des petits et des grands

Bulletin municipal n°15 décembre 2009

Directeur de la publication : Christian Vuillaume

Mise en page : Patrick Nicod

IPNS (imprimé par nos soins)



LA BONNE NOUVELLE POUR LE PAYSAGE

Vendredi soir 11 décembre, le maire recevait sur sa messagerie la bonne nouvelle du dernier financeur de l'énorme opération engagée pour la suppression des pylônes, portiques et des lignes électriques aériennes EDF qui traversent le vignoble ainsi que le remplacement du transformateur rue de la forge. Voici le message : « Bonsoir, C'est bon, le dossier est passé en Comité de programmation. Ne reste plus que le passage en TG mais il n'y a pas de raison pour que cela coince maintenant. Cordialement » **Gilles Lemaire**.

Cette fois, le chantier peut commencer sans surprise, le coût de cette opération évalué à 260 000 € ne reviendra qu'à 1 200 € à la commune. Début de chantier en janvier... fin de l'opération dans le paysage viticole en mai... si tout va bien !

LE PRIX DE L'EAU À CHÂTEAU-CHALON

Comme chaque année à l'arrivée des factures, quelques réclamations nous sont parvenues concernant des index paraissant exagérés. Toutes ces remarques ont fait l'objet de contrôles qui ont permis de repérer seulement trois dysfonctionnements mais aussi un certain nombre de fuites chez des particuliers qui l'ignoraient. C'est pourquoi nous poursuivons le changement des compteurs à commencer par ceux qui affichent un âge canonique et qui tournaient au ralenti.

Si la facture moyenne a tendance à augmenter vous aurez constaté que cette progression n'est pas due à la commune qui a maintenu le prix du m³ à 0,83 € et de la concession à 96,00 €, tout cela depuis 2005. Par contre, force est de constater que les taxes extérieures à la commune (SIARD, Agence de l'Eau...) ne cessent de progresser et ce n'est pas terminé ! Une étude comparative des tarifs réalisée par Sébastien Roustel sur une durée de 9 ans montre que depuis 2001 le m³ d'eau n'a augmenté que de 3 centimes (de 0,80 à 0,83 €), la concession de 4 € seulement.

Par contre, l'assainissement a connu des augmentations impressionnantes : 65,87% pour la redevance au SIARD et surtout + 656 % pour le m³ d'assainissement lequel devrait encore passer de 0,60 € du m³ à 0,80 € soit encore + 33% dès cette année !

Ne parlons pas des 4 nouvelles taxes qui nous sont imposées par l'Agence Nationale de l'Eau (encore 7% du total !)...

Attention les factures ! Lesquelles pourraient faire l'objet de deux prélèvements dès 2010.

Objectif de la commune : ne pas augmenter notre prix de l'eau malgré les nombreux investissements réalisés et qui vont se poursuivre.

Nouveau chantier sur le réseau et pour le captage

En effet, sur proposition du maire qui a négocié avec l'entreprise qui va travailler pour ERDF, nous pourrions profiter des ces travaux importants dans les rues de la Tour, des Chèvres, de la Bargine et de la Forge pour réaliser le changement de conduite qui affiche plus de 70 ans d'âge. Le fait d'engager simultanément les travaux permet d'obtenir des coûts moindres et limiter les contraintes des habitants. Le conseil municipal réuni ce vendredi 11 décembre à 18h a unanimement donné son accord pour ce projet qui va nécessiter de monter très rapidement un dossier de subventions car les entretiens engagés cette semaine avec les partenaires Conseil Général et Agence de l'Eau laissent espérer des aides qui atteindraient presque 40%. Une opportunité qu'il faut saisir cette année.

Cette aide pourrait même s'appliquer au système de télésurveillance de la station de pompage et du Château d'eau... Autre dossier qui pourrait aussi contribuer à sécuriser ce réseau que nous avons choisi de conserver et donc de moderniser pour en assurer la sécurité, la pérennité... et éviter par exemple la panne de mercredi dernier au matin.

Protéger nos zones de captages

La réunion provoquée par notre commune avec la DASS, le Conseil Général, l'Agence de l'EAU et le bureau d'étude en hydrologie s'est tenue en mairie fin novembre. Les services de l'État ont confirmé que notre dossier avançait et que dès le premier trimestre les propositions de textes pour l'arrêté préfectoral seraient soumises à l'enquête publique. Il en résultera entre autre des réglementations pour les épandages et la protection du captage et du château d'eau.

L'AFFOUAGE

Samedi 14 novembre au matin la plupart des 16 affouagistes ont participé à la répartition des feux de bois. Une opération qui s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique en présence du maire et de Jean Jacques Mutiaux qui avait parfaitement préparé l'opération.

QUAND LA NEIGE S'ANNONCE !

Nous avons encore la chance d'avoir un agriculteur qui s'engage à réaliser le travail de déneigement sur notre commune. Nous venons d'adapter au mieux la lame dont est équipé le tracteur, mais avec la meilleure volonté il n'est pas possible de la plier et chaque fois que la largeur de la route est insuffisante. Nous sommes désolés de ne

pouvoir TOUT déneiger lorsque le passage est impossible. Attention au stationnement sur voie publique, impossible de passer sous le porche etc.

L'APPARTEMENT COMMUNAL

Lors du dernier conseil, il a été décidé de finir d'isoler l'appartement de la mairie dont 45 m2 avaient été oubliés lors de sa restauration et de réhabiliter les cheminées qui ont été supprimées. Économies d'énergie obligeant !

L'URBANISME

Depuis peu, les services de la DDEA n'effectuent plus la vérification de la conformité des travaux par rapport au permis de construire. C'est au Maire que revient cette tâche. Lors des vérifications qui ont commencé cette semaine, il convient de bien vérifier le respect du PC à partir d'une fiche de recollement proposée par les services de l'État.

L'INDIVISION CARTIER

Ce dossier est aujourd'hui géré en coordination avec les services de Madame la Préfète qui ne manque pas d'évoquer cette question chaque fois qu'elle rencontre le maire de la commune. A suivre car la procédure n'est pas du tout oubliée.

SICTOM

En 2010, le ramassage des poubelles bleues aura lieu les semaines paires en conservant l'alternance habituelle soit le 28/12/2009 puis le 11/01/2010 (semaine n°2), le 25/01/2010 (semaine n°4) etc.

NOËL DES PETITS ET DES GRANDS

Comme nous l'avons initié l'année dernière, nous reconduirons cette année une petite fête de Noël le dimanche 20 décembre après midi à 16 heures. Pour cette nouvelle édition, nous avons convié les familles des petits enfants, mais aussi les anciens qui, autour de Françoise et Véronique, auront en charge de faire vivre le conte de Noël choisi pour cette année. Il se pourrait que le Père Noël trouve le temps de s'arrêter un instant pendant que nous goûterons ensemble. A dimanche...

Tous les bulletins municipaux et la plupart des comptes rendus de réunion sont téléchargeables depuis le site internet municipal : www.chateau-chalon.fr